



©Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 39. Octobre 2005



Projection de ménages à l'horizon 2015 : davantage de ménages d'une seule personne

Entre 1999 et 2015, le nombre de ménages devrait augmenter de 18 % dans les Pays de la Loire. Parallèlement, la composition et l'âge des ménages connaîtraient de profondes modifications. Ces évolutions quantitatives et qualitatives seraient modulées selon la nature urbaine ou rurale des territoires ligériens.

Brigitte Allain, Jean Collobert, Serge Fraboul

A POPULATION ligérienne devrait continuer de croître dans les prochaines années. À l'horizon 2015, la région compterait ainsi 3 468 000 habitants, soit une hausse de 8 % par rapport à 1999. Cette croissance de la population profiterait essentiellement aux territoires de l'espace urbain, qui accueilleraient 218 000 habitants supplémentaires. Les territoires de l'espace rural verraient leur population augmenter de 29 000 habitants. Espace urbain et espace rural connaîtraient ainsi des croissances différenciées : 10 % dans l'urbain contre 3 % seulement dans le rural.

Le nombre de seniors âgés d'au moins 55 ans augmenterait de 41 %, celui des jeunes baisserait de 8 % et celui des adultes âgés de 30 à 54 ans resterait stable. Il en résulterait un vieillissement de la population, donnant lieu à un régime démographique inédit. Si en 1999, on comptait 1,7 jeune de moins de 30 ans pour un senior âgé d'au moins 55 ans, en 2015, on ne compterait plus qu'un jeune pour un senior.

A l'horizon 2 030, la population ligérienne atteindrait 3 584 000 habitants. Entre 2015 et 2030, l'excédent naturel s'amenuisant, la croissance de la population s'infléchirait pour n'atteindre que 3 % sur ces quinze années.

Entre 1999 et 2015, 233 000 ménages supplémentaires dans les Pays de la Loire

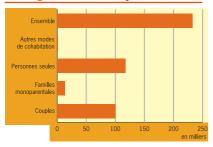
Évolutions démographiques et modifications des comportements vont se traduire par une hausse du nombre de ménages supérieure à celle de la population. Le nombre de ménages devrait croître de 233 000, soit une croissance de 18 % entre 1999 et 2015 (contre + 8 % pour la population).

Le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus devrait augmenter de près de moitié par rapport à son niveau de 1999 alors que le nombre de ménages âgés de moins de 55 ans devrait globalement se stabiliser.

Entre 1999 et 2015, le nombre de ménages augmenterait de 20 % dans les territoires à dominante urbaine contre 14 % dans les territoires à dominante rurale. Le vieillissement de la population serait très accentué dans le rural : les ménages âgés de moins de 55 ans verraient même leur nombre baisser de 5 %. En milieu urbain, le nombre de ménages de moins de 30 ans devrait diminuer de 10 % et celui des ménages de 30 à 54 ans devrait augmenter légèrement.

Projection de ménages à l'horizon 2015

Évolution 1999-2015 du type de ménages dans les Pays de la Loire



Source : INSEE - Omphale 2000

Entre 2015 et 2030, le nombre de ménages augmenterait de 160 000, soit une progression de 10 %.

La moitié de la progression serait due aux personnes vivant seules

La hausse du nombre de ménages fait mécaniquement écho à celle de la population. De plus, le vieillissement de la population s'accompagnerait de la montée du nombre de personnes vivant seules, notamment du fait du veuvage. Globalement, les facteurs démographiques (y compris le solde migratoire) expliquent à 80 % l'augmentation du nombre de ménages, essentiellement ceux âgés de 55 ans et plus. Enfin, la plus grande instabilité des couples se traduira par un plus grand nombre de décohabitations, notamment entre 30 et 54 ans.

L'augmentation du nombre de ménages ligériens serait pour les deux tiers le fait des ménages âgés de 55 à 74 ans, c'està-dire les ménages dont la personne de référence est née après 1945, pendant le « baby-boom ». Pour un autre tiers, cette augmentation serait due aux ménages âgés de plus de 75 ans du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. La diminution du nombre de ménages de moins de 30 ans serait équivalente à l'accroissement du nombre de ménages âgés de 30 à 54 ans. Tous ces facteurs tendront à faire diminuer le nombre de personnes par ménages: 2,4 en 1999 contre 2,2 en 2015.

Projection de population et de ménages

		Urbain	Rural	Pays de la Loire	
Population	2015	2 466 600	1 001 000	3 467 600	
	Évolution 1999 - 2015	217 700	28 800	246 510	
Ménages	2015	1 094 800	428 500	1 523 300	
	Évolution 1999 - 2015	182 400	50 200	232 600	

Source : INSEE - Omphale 2000

Le nombre de ménages d'une seule personne devrait augmenter de 31 %, celui des familles monoparentales de 17 % et celui des couples (avec ou sans enfants) de 12 %. L'augmentation du nombre de ménages d'une seule personne serait proche dans l'espace urbain et dans le rural. Globalement, plus de la moitié de l'accroissement du nombre de ménages serait due aux personnes vivant seules. L'augmentation du phénomène de vie seul(e) serait plus marquée en milieu rural au sens où l'essor des ménages d'une seule personne contribuerait davantage à l'augmentation du nombre de ménages. Le développement de la monoparentalité n'expliquerait que 6 % du surcroît de ménages.

Le clivage urbain/rural explique les évolutions divergentes

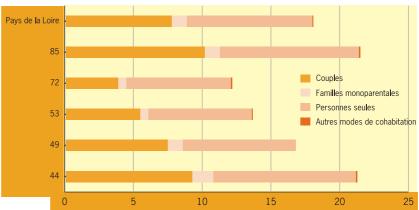
Le vieillissement toucherait plus fortement les départements les plus ruraux. L'augmentation du nombre de familles monoparentales concernerait d'abord les départements les plus urbanisés. En 2015, la Loire-Atlantique compterait 97 000 ménages supplémentaires. Ce département très urbanisé connaîtrait un vieillissement de moindre ampleur que l'ensemble de la région. Le Maine-et-Loire compterait 48 000 ménages supplémentaires. L'augmentation du nombre de familles monoparentales serait plus prononcée en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Toutefois, leur contribution à l'augmentation du nombre de ménages serait plus faible et leur part resterait quasiment constante.

La Vendée compterait 46 000 ménages supplémentaires, soit 22 % de plus qu'en 1999. Cette hausse serait due essentiellement à la croissance des ménages de 55 ans et plus et des couples.

La Sarthe connaîtrait la croissance du nombre de ménages la plus faible des départements ligériens : + 12 % seulement, soit 26 000 ménages de plus qu'en 1999. Forte progression des personnes seules et vieillissement prononcé caractériseraient ce département. La Mayenne connaîtrait une croissance de 14 % du nombre de

Montée de la vie seul(e) plus marquée en Mayenne et en Sarthe

Evolution 1999 - 2015 du nombre de ménages par départements et contribution des types de ménages (en %)



Méthode de projection du nombre de ménages.

Etape 1 : Projection de la population totale par âge et par sexe selon un jeu d'hypothèses sur les migrations, la mortalité et la fécondité par le modèle « Omphale ». Ici, on a retenu l'hypothèse d'une tendance migratoire comparable à celle de la période 1982-1999. Pour la mortalité, on a fait l'hypothèse d'une poursuite des gains en espérance de vie selon le rythme observé depuis 25 ans. Pour la fécondité, on a maintenu les taux de fécondité par âges observés en 1999, soit un indice de fécondité global de 1,8.

Etape 2 : Les projections de ménages résultent des projections de population par application des taux de personne de référence du ménage par âge et par sexe. Pour l'année 1999, les taux de personne de référence sont directement issus du recensement de 1999. Durant la période de projection (1999-2015), ces taux évoluent suivant un scénario retenu au niveau national. Selon ce scénario, la désaffection pour la vie en couple devrait se poursuivre, mais avec une inflexion limitant les décohabitations induites. On obtient un nombre de personnes de référence par sexe et mode de cohabitation. On en déduit un nombre de ménages par type de ménage (couples, isolés, familles monoparentales, autres) et âge de la personne de référence du ménage.

L'effet démographique d'une projection recouvre la fécondité, la mortalité, les migrations, les modifications structurelles de la pyramide des âges dans le temps. **L'effet comportemental** pris en compte dans les projections recouvre essentiellement les phénomènes de décohabitation.

ménages, soit 15 000 ménages supplémentaires par rapport à 1999. Le vieillissement et la progression des personnes seules marqueraient ce territoire plutôt rural, mais moins qu'en Sarthe.

Forte croissance dans les EPCI de Nantes, Angers, Laval et la Roche-sur-Yon

Les deux principaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la région, la communauté urbaine de Nantes et la communauté d'agglomération d'Angers, afficheraient une progression de leur population supérieure à 10 %. À la différence des autres EPCI étudiés, cette croissance concernerait toutes les classes d'âge et

Projection par type de ménages en Sarthe

Type de ménages		Sablé La Flèche	Sud Est	Le Mans Sud	Sarthe		
Couples (avec ou sans enfants)	2015	24 382	10 890	25 237	22 115	33 096	145 600
	Evolution 1999-2015	2 27 5	- 185	2 173	3 941	- 829	8 300
Familles monoparentales	2015	2 062	872	2 028	1 641	5 510	14 400
	Evolution 1999-2015	309	- 6	247	325	263	1 300
Personnes seules	2015	11 810	5 800	8 955	7 354	27 949	78 400
	Evolution 1999-2015	2 608	807	2 847	2 910	1 971	16 400
Autres modes de cohabitation	2015	397	170	316	278	926	2 600
	Evolution 1999-2015	27	- 2	39	60	- 140	100
Ensemble des ménages	2015	38 651	17 732	36 536	31 388	67 481	241 000
	Evolution 1999-2015	5 219	614	5 306	7 236	1 265	26 100

Source: INSEE - Omphale 2000

Croissance modérée du nombre de ménages en Sarthe à l'horizon 2015

Entre 1999 et 2015, la population sarthoise n'augmenterait que de 3 %. La croissance du nombre de ménages serait de 12 % (+ 26 000) et serait surtout le fait des ménages dont la personne de référence est âgée d'au moins 55 ans. Les ménages d'une seule personne contribueraient à près des deux tiers de l'augmentation totale, les couples contribuant pour un tiers.

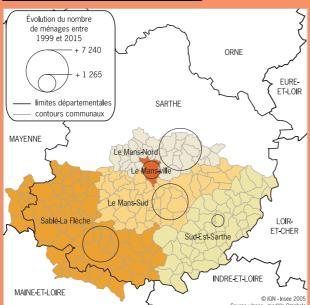
Stabilité pour le Mans et nette progression dans la couronne périurbaine

La population mancelle pourrait diminuer d'environ 7 % entre 1999 et 2015, la croissance modérée de la population âgée de 55 ans ou plus ne compensant pas la diminution de classes d'âge plus jeunes. En conséquence, le nombre de ménages n'augmenterait que légèrement (+ 1 200 ménages par rapport à 1999, soit + 2 %). Cette croissance ne serait due qu'aux personnes seules et, marginalement, aux familles monoparentales. Le nombre de couples reculerait globalement, sous l'impact de la forte régression des couples âgés de moins de 55 ans.

La situation est inverse pour la couronne périurbaine du Mans, où croissance de la population et celle du nombre de ménages iraient de pair. Les territoires périurbains situés au nord du Mans verraient leur population augmenter de 19 %, en raison de la forte croissance de la population âgée d'au moins 55 ans. En 2015, cette zone pourrait compter 7 200 ménages supplémentaires par rapport à 1999 (+ 30 %). Ces ménages supplémentaires seraient pour plus de la moitié des couples âgés d'au moins 55 ans. Les ménages de personnes seules connaîtraient une forte augmentation. Toutefois, ils représenteraient moins d'un quart des ménages en 2015. Quatre ménages supplémentaires sur dix seraient des personnes seules.

La population des territoires périurbains situés au sud du Mans augmenterait moins rapidement que celle au nord : + 5 % seulement. Le nombre de ménages augmenterait de 17 % entre 1999 et 2015 (+ 5 300 ménages). Plus de la moitié des ménages supplémentaires seraient des ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus. Toutefois, ces ménages ne représenteraient qu'un quart des ménages en 2015.

Marchés locaux du logement en Sarthe



Note de lecture : ce découpage de la Sarthe en marchés locaux du logement a été réalisé par la DRE dans le cadre d'une étude impulsée par le Ministère de l'Équipement sur les déterminants du marché des logements. Ce découpage n'engage pas l'Insee.

Croissance dans le sud-ouest et stabilité au sud-est

La population des territoires situés au sud-ouest, autour de Sablé-sur-Sarthe et de la Flèche augmenterait de 7% entre 1999 et 2015. Cette zone compterait 5 200 ménages supplémentaires en 2015 (+ 16 %). Conséquence du vieillissement de la population, les personnes de référence de ces ménages supplémentaires seraient pour l'essentiel âgées de 55 ans ou plus. La moitié des ménages supplémentaires ne compteraient qu'une seule personne, les autres ménages supplémentaires étant pour l'essentiel des couples âgés de 55 ans ou plus. Les couples jeunes seraient moins nombreux en 2015 qu'en 1999.

La zone d'étude située au sud-est affiche une vitalité démographique nettement moindre. Sa population diminuerait d'environ 4 % entre 1999 et 2015. Le nombre de ménages augmenterait modérément: + 4 %, soit 600 ménages supplémentaires. La hausse du nombre de ménages âgés de 55 ans ou plus compenserait à peine le recul des ménages âgés de 30 à 54 ans. Ainsi, c'est la croissance du nombre de ménages d'une seule personne, en particulier les personnes âgées de 75 ans ou plus, qui expliquerait intégralement l'augmentation. En effet, le nombre de couples diminuerait globalement et la forte progression du nombre de couples âgés d'au moins 55 ans ne compenserait pas la nette diminution de ceux âgés de 30 à 54 ans.

Projection de ménages à l'horizon 2015

Évolutions à court terme et à moyen terme

Denis GAC Direction Régionale de l'Equipement

Les projections de population et de ménages donnent une vision à moyen terme si les tendances « lourdes » se poursuivaient. Les statistiques intermédiaires disponibles permettent de confronter les projections à des éléments de conjoncture économique ou d'évolution de la réglementation non pris en compte de fait dans les hypothèses de projection Il s'agit des données du fichier FILOCOM pour les nombres de ménages et des sources DGI ou SITADEL pour la construction neuve. Les projections à quatre ans obtenus dans Omphale suivent une évolution légèrement inférieure à celle constatée dans Filocom pour le niveau régional, mais elles sont supérieures pour les deux principales EPCI. Le phénomène récent d'étalement urbain est peut-être incomplètement pris en compte dans les projections de moyen terme, surtout sur Nantes et Angers. Les constructions neuves ont en effet été très soutenues depuis 1998 en France et en Pays de la Loire notamment en dehors des unités urbaines. dans les périphéries urbaines et les zones

pas uniquement les 55 ans ou plus. En 2015, on compterait ainsi 49 400 ménages de plus dans la communauté urbaine de Nantes (+ 21 %) et 40 600 ménages de plus dans la communauté d'agglomération d'Angers (+ 20 %), l'effet démographique expliquant l'essentiel de ces augmentations. Dans les EPCI de Nantes et Angers, les ménages âgés de 30 à 54 ans compteraient pour un tiers des augmentations et ceux de 55 ans ou plus pour les deuxtiers. Les ménages supplémentaires seraient à parts égales (environ 45 %) des couples et des personnes seules, les couples dont la personne de référence est âgée de 55 à 74 ans assurant environ un tiers de cette augmentation. Les familles monoparentales ne seraient à l'origine que de moins de 10 % de la croissance.

Entre 1999 et 2015, les EPCI de Laval et de la Roche-sur-Yon verraient leur population s'accroître de 8 % et le nombre de ménages d'environ 20 % (+ 7 000 ménages pour Laval et + 6 300 pour la Roche-sur-Yon). Cette croissance serait due principalement à celle des ménages dont la personne de référence est âgée d'au moins 55 ans. Toutefois, le nombre de ménages âgés de 30 à 54 ans augmenterait légèrement. Les couples dont la personne de référence est âgée de 55 à 74 ans contribueraient pour près de la

moitié à l'augmentation dans les deux EPCI. Globalement, celle-ci serait due à parts égales aux couples et aux personnes seules. Si les taux de croissance sont proches pour ces deux EPCI et ceux de Nantes et Angers, la structure des ménages est différente : ils sont plus âgés à Laval et la Roche-sur-Yon.

Progression limitée dans les EPCI du Mans, Saint-Nazaire, Cholet et Saumur

Les EPCI du Mans, Saint-Nazaire, Cholet et Saumur pourraient voir leur population légèrement diminuer entre 1999 et 2015. En conséquence, la croissance du nombre de ménages est nettement inférieure à la moyenne régionale (18 %) :+ 5 % pour la communauté urbaine du Mans, + 8 % pour les communautés d'agglomération de Saint-Nazaire et Saumur et + 11 % pour celle de Cholet. Pour ces EPCI. l'effet comportemental (lié à la décohabitation) explique de 30 % à 40 % la croissance du nombre des ménages. De fait, les ménages d'une personne seule contribueraient pour l'essentiel à l'augmentation du nombre de ménages, à l'exception de la communauté d'agglomération du Choletais où ces ménages n'expliqueraient que 60 % de la croissance. Pour ces quatre EPCI, le nombre de couples dont la personne de référence est âgée de moins de 55 ans diminuerait entre 1999 et 2015.

Forte augmentation des ménages de seniors sur le littoral Atlantique

Vieillissement et croissance démographique soutenue caractérisent les communes de la communauté de communes de Cap-Atlantique et celles du littoral Atlantique. Pour ces deux ensembles, la croissance de la population serait d'environ 17 % entre 1999 et 2015. Si cette croissance est due à celle de la population âgée de 55 ans ou plus, qui bénéficie d'importants apports migratoires, les autres classes d'âge connaîtraient également une évolution positive. Nourri par ce dynamisme démographique, le nombre de ménages augmenterait d'environ 30 % pour ces deux ensembles de communes. Cette augmentation serait due, à parts sensiblement égales, aux couples âgés d'au moins 55 ans et aux personnes seules d'au moins 55 ans. Si la croissance du nombre de ménages est imputable pour l'essentiel aux ménages d'au moins 55 ans, les ménages plus jeunes augmenteraient légèrement.■

Définitions:

<u>Ménages</u>

On appelle **ménage** l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent. Dans chaque ménage, une seule **personne de référence** est désignée selon une règle basée sur la prédominance donnée aux familles, aux pères, à l'activité et à l'âge. On distingue 4 types de ménages: les **couples**, les **familles monoparentales**, les **personnes seules**, les **autres modes de cohabitation**.

Espace urbain (espace à dominante urbaine) :

L'espace urbain est défini autour des pôles urbains (unités urbaines offrant plus de 5 000 emplois) et il comprend également les communes dont plus de 40 % de leurs actifs occupés vont travailler dans un pôle urbain (ces communes constituent la couronne périurbaine du pôle) ou dans plusieurs pôles (on parle de communes multipolarisées). L'ensemble d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine constitue une aire urbaine.

<u>Espace rural (espace à dominante rurale) :</u>

L'espace rural regroupe les communes qui ne font pas partie de l'espace urbain.



Informations statistiques au 0825 889 452

(0,15 € la minute)